

Registre des délibérations - Délibération n° 14 : 07/12/2016

BUDGET PRINCIPAL : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minorette à Jérôme Bernard

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphart, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Clanfarani



► Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	53

Vote (voix)		
Pour	Contre	Abstention
45	0	8

Date de convocation
26/09/2016
RC - 602-603

Délibération n° 14 : 07/12/2016

BUDGET PRINCIPAL : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrick Pac, rapporteur, et débattu des orientations budgétaires pour l'année 2017, le Comité syndical, à la majorité des voix exprimées, prend acte des propositions d'orientations et des éléments de cadrage issus du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2016**
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

Le Président,
Roland Chassain

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES : Actions 2017

Axe / Thème	Actions	Montants	ETAT	Agence de l'eau	Cons. du littoral	REGION PACA	CD 13	EUROPE	Communes EPCI	MECENAT	AUTRES	Ingénierie	Autofinancement
1	Thème Eau												
	Animation et mise en œuvre du contrat de delta	2017 53 800,00											
	Mise en œuvre de la stratégie d'éducation à l'eau	2017 36 300,00											
	Renforcement du dispositif expérimental de nurserie artificielle dans le golfe de Fos	2017 40 000,00											
	Revalorisation	2017 15 000,00											
	Gestion des terroirs du conservatoire du littoral confiés au Parc : convention	2017 300 000,00											
	Conservation des espèces patrimoniales (Laro limicole, Glareole...)	2017 30 000,00											
	Plan local d'actions pour les espèces menacées (Triton crêté, cistude...)	2017 55 000,00											
	Constitution d'une cartographie et d'un réseau de sites au service de la biodiversité en Camargue	2017 14 100,00											
	Animation des sites Natura 2000	2017 48 984,00											
2	Thème Espace naturel												
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 49 087,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
3	Thème Agriculture												
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
4	Thème Tourisme												
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
5	Thème Climat												
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											
	Projet : Documents d'objectifs (Natura 2000)	2017 51 000,00											

2 397 627 €	1 99 448 €	37 000 €	0 €	5 606 €	21 744 €	712 160 €	5 9 31 €	80 381 €	461 19 €	0 €	39 000 €	229 102 €	1 41 813 €
-------------	------------	----------	-----	---------	----------	-----------	----------	----------	----------	-----	----------	-----------	------------

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

► Éléments de cadrage

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire, et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique ainsi que le prévoit la loi NOTRE.

► Objectif de ce débat

Proposer les orientations du Parc en termes de programme d'actions 2017 pour la mise en œuvre de la Charte, du programme d'investissement pour la rénovation des équipements existants, et des orientations générales du budget structurel.

I. Le contexte national de la préparation budgétaire 2017

a) Indicateurs économiques (données projet Loi de Finances 2017):

Une prévision de croissance de 1,5 % avec un objectif d'un déficit ramené à 2,7% du PIB contre 3,3% en 2016. D'ailleurs cette prévision de croissance pourrait être ramenée à un niveau inférieur au regard des dernières données connues de l'INSEE.

b) Poursuite du redressement des finances publiques:

Pour poursuivre le plan d'économies de 11 milliards d'euros des concours de l'Etat en 4 ans (2014-2017), le texte prévoit une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la LFI 2016.

c) Hausse discontinue des charges sociales:

- Réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations: Une opération quasi neutre pour l'agent, mais non négligeable pour l'employeur public compte tenu du volume de cotisations salariales augmentant dans le même temps
- Revalorisation du point de la FPT en février 2017
- Hausse des cotisations patronales et salariales des régimes de retraite IRCANTEC et CNRACL discontinues

Le syndicat mixte sera également impacté en 2017 par la poursuite de la réforme territoriale : des changements sont encore à venir sur l'organisation du territoire suite aux schémas départementaux de coopération intercommunale.

D'autre part, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit de nouvelles dispositions qui seront à intégrer lors de la révision de la charte. Etant donné la complexité et le coût de révision des chartes, la loi a acté l'allongement de la durée de 12 à 15 ans. Ce qui aurait pour conséquence pour le Parc de Camargue une charte valable jusqu'en 2025 (et non 2022) et donc un démarrage de la procédure de révision plus tard, vers 2023

II. Le contexte local de la préparation budgétaire 2017

Le contexte financier en 2017 est toujours de plus en plus tendu : les réductions des dotations de l'Etat aux collectivités et les politiques de sobriété budgétaire des membres du Parc obligent à une rigueur renforcée dans la gestion et une prudence dans la prévision budgétaire du syndicat. La recherche des moyens de mise en œuvre du programme d'actions se fait de plus en plus en direction des fonds européens (LEADER, INTERREG, fonds structurels...) et du mécénat, ce qui génère une augmentation de la charge de travail en termes de suivi administratif et financier, mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser au coup par coup pour répondre aux appels à projets.

Les principaux axes de travail pour mobiliser des fonds en 2017 :

- Travail sur la révision des statuts de façon à intégrer les évolutions territoriales: Métropole, aire géographique ACCM
- Contrat de ruralité aux côtés des porteurs
- Contrat départemental de développement et d'aménagement
- Fonds de soutien à l'investissement public local porté à 1,2 Md€ par le PLF 2017
- Appels à projets de la Région pour les programmes européens 2014-2020

Notre objectif est également de maintenir nos partenariats en cours avec les acteurs privés du territoire qui cofinancent de nombreuses opérations du Parc:

- Fondation Véolia
- Fondation WWF via un partenariat avec la Tour du Valat
- Fondation du Patrimoine
- Compagnie nationale du Rhône

III. Présentation de la structure du budget en 2017

a) Perspectives financières sur les recettes structurelles :

➤ CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE:

Pour 2017, il est envisagé une revalorisation de **0.2% des dotations statutaires** (après une hausse de 0,5% en 2016) dans la mesure où les conditions statutaires de revalorisation générale de 2% ne seront pas appliquées par l'ensemble des partenaires, ainsi :

- Quasi-stagnation de la dotation de la Région: évaluation en janvier 2017 sur la base d'une revalorisation indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation
- Stagnation de la dotation du Département
- Stagnation de la dotation de la Métropole en l'absence de révision des statuts
- Stagnation de la dotation de l'Etat
- Revalorisation proposée des dotations des autres collectivités et établissements membres conformément aux statuts

TOTAL DOTATIONS	
	1 692 763
Région PACA	847 572
Conseil départemental 13	358 119
Etat	150 000
Métropole	110 408
Ville Arles	99 470
Ville Stes Maries de la Mer	49 042
ACCM	45 046
Ville Port St Louis du Rhône	28 154
Chambre de commerce	1238
Chambre d'agriculture	1238
Chambre des métiers	1238
ASA Canal	1238

b) Participation à la gestion des Espaces naturels

Conformément aux engagements pris lors de l'adhésion du Syndicat mixte du Domaine de la Palissade au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue, les deux collectivités membres du Syndicat mixte du Domaine de la Palissade seront appelées à contribuer à la participation de la gestion des espaces naturels pour laquelle 10 ETP ont été transférés au Parc.

Les perspectives de participation pour 2017 sont les suivantes :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Participation Espaces naturels du Conseil départemental	267 416	272 764	278 220	286 567	286 567	286 567
Participation Espaces naturels de la Ville Arles	89 138	90 921	92 776	94 631	96 524	96 524

Compte tenu de l'incertitude financière et juridique de ces participations, un travail partenarial de révision des statuts a été engagé, et se poursuivra en 2017, afin de pérenniser et sécuriser ces financements.

Au total, les dotations et participations 2017 s'élèveront à **2 075 857 €**, soit **14 551 € de plus qu'en 2016**. Si l'évolution des participations avait été réévaluée, comme indiqué par les statuts, on aurait un total de participations en 2017 = 77 216 €. Soit un manque à gagner de **62 665 €**.

c) Perspectives financières sur les recettes de gestion

➤ ACTIVITES DU MUSÉE DE LA CAMARGUE:

Les recettes prévisionnelles 2017 pour le Musée de la Camargue sont évaluées prudemment à **65 000 €/an**. Elles sont en baisse en raison d'une stagnation du nombre de visiteurs malgré la rénovation du Musée en 2013.

➤ ACTIVITÉS DU SITE D'ACCUEIL DU DOMAINE DE LA PALISSADE:

Les recettes prévisionnelles 2017 pour le Domaine de la Palissade sont évaluées prudemment à **15 000 €/an, hors prestation équestre** (Chiffre d'affaires d'environ 65 000€).

La poursuite de la fermeture du site en période hivernale (décembre et janvier) permet d'économiser un poste CAE durant la période estivale (économie de 1423 €) et de mutualiser les équipes d'accueil du Domaine de la Palissade sur d'autres missions pendant cette période hivernale.

➤ OCCUPATION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL:

Cette recette est estimée à **59 800 €**. En hausse par rapport à 2015 et 2016, après 2 années d'exonération de la redevance pour le site de la Belugue. En contrepartie, le paiement des droits d'eau est refacturé par le Conservatoire du littoral au Parc,

➤ OCCUPATION DE LA MAISON DES PRODUITS DE CAMARGUE :

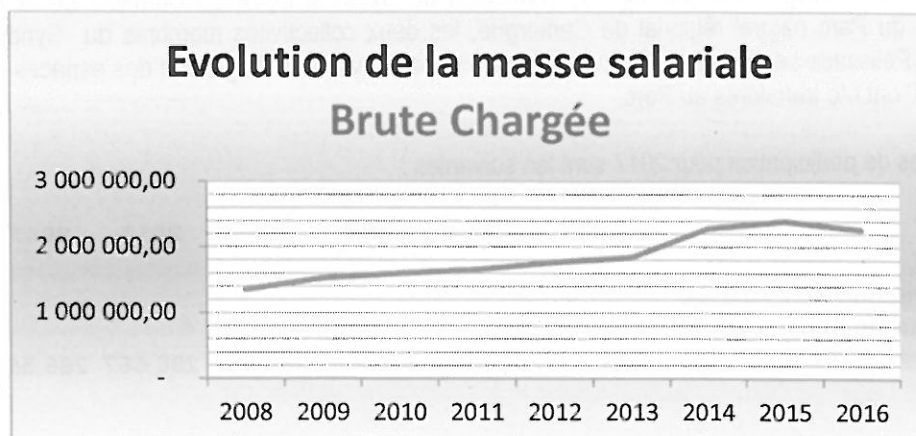
Convention d'occupation domaniale de la Maison des produits de Camargue par la SAS Le rendez-vous paysan. Loyer mensuel est de 1050.06 €/mois, soit **12 600.72 €/an**.

La perception de cette recette prévisionnelle sera à ajuster en fonction de la conclusion du contrat de Délégation de service public.

d) Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement :

➤ Évolution de la masse salariale :

Le Parc poursuit avec rigueur sa politique de maîtrise des charges de personnel. En 2016, la **courbe de l'évolution de la masse salariale s'inverse** (- 125 000€) grâce aux efforts engagés en 2015 pour réduire cette charge, et malgré une hausse discontinue des charges salariales.



Pour 2017, les charges de personnel devraient de nouveau être réduites. Elles sont évaluées à **2 217 875€** en retenant les paramètres suivants:

- Les dépenses de **personnel permanent**, sur dotation statutaire : l'effectif permanent est en baisse par rapport à 2016 (- 1.52ETP). Ces charges de personnel sont évaluées à **1 650 570€**.
- les dépenses de **personnel permanent, sur actions**, du Parc : Ces charges de personnel sont évaluées à **232 395€**.
- Les dépenses de **personnel non permanent sur poste statutaire** : l'effectif non permanent est en baisse (-2,16 ETP) par rapport à 2016. Les charges de personnel non permanent sont évaluées à **333 972€**.

- Les dépenses de personnel sur **emplois aidés** : l'effectif est en baisse par rapport à 2016 (-2,66ETP). Ces charges de personnel sont évaluées à **44 105 €**, prises en charge à 82% pour les contrats d'avenir et 75 % pour les CAE par les services de l'Etat

➤ **L'impact des réformes sur le budget de fonctionnement :**

Pourtant, dans le même temps : décisions nationales de revalorisation des salaires et hausse des cotisations salariales :

- Hausse du point d'indice en février 2017 : 56,23 annuel au lieu de 55,56 depuis 2010 ; soit un impact direct de **23 900 € sur le budget**.
- Réforme Parcours professionnel carrière et rémunération : Principe des « vases communicants » au sein de la rémunération au profit du traitement indiciaire. Une opération quasi neutre sur le bulletin de salaire de l'agent, mais non négligeable pour l'employeur public compte tenu du volume de cotisations salariales augmentant dans le même temps ; soit un impact d'**environ 14 500 €**.
- Hausse des cotisations retraite : CNRACL = 30,65 % et IRCANTEC = 4,20% au lieu de 4,08%

➤ **Évolution de l'effectif :**

L'effectif du Parc est en baisse depuis ses 3 dernières années : **-3,68 ETP entre 2016 et 2017**. Hormis les contrats courts (saisonniers dont écogardes, contrats aidés), il sera de 39 personnes permanentes en 2017, soit -1,52 ETP par rapport à 2016 puisque un départ en retraite sur deux ne sera pas remplacé et le responsable de pôle ayant quitté la structure en 2016 n'a pas été également remplacé.

Equivalent temps plein (ETP)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnel permanent	31,41	30,3	29,89	31,97	31,17	30,17	31,08	31,08	38,94	39,38	40,8	39,28
Personnel saisonnier	1	0,92	1,5	0,92	0,5	2	2,5	2	2	2,5	2,5	2
Personnel sous contrat aidé	1,19	2,58	1,67	1	0	0	2	2	6,66	6,71	4,8	2,14
Personnel sur action	1,06	2,59	1,67	2,17	4,06	4,06	5,75	7,5	8,33	8,63	4,8	5,8
Total Général	34,66	36,39	34,73	36,06	35,73	36,23	41,33	42,58	55,93	57,22	52,9	49,22

➤ **Financement des postes :**

Les perspectives pluriannuelles concernant le financement des postes (ingénierie) se sont amoindries au fil des années, faisant basculer la prise en charge des postes permanents sur le budget des dotations statutaires et ainsi réduire la capacité d'autofinancement nécessaire au programme d'actions :

- Financements liés à la mission d'accompagnement de l'élevage (-35 000€)
- Financements liés à la mission d'accompagnement et de développement du conseil de parc (-20 000 €)
- 2 postes de chargés de mission financés par l'Agence de l'eau (recentrage des missions financées)
- Financement d'un poste d'éco-garde pour la surveillance de la réserve marine

Il est donc, plus que jamais, nécessaire de répondre et/ou candidater à de nouveaux programmes ou appels à projet pour valoriser cette ingénierie.

➤ **Évolution des charges de fonctionnement courant:**

Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses, par des renégociations de contrats...

➤ **MAS DU PONT DE ROUSTY ET MUSÉE DE LA CAMARGUE:**

Entretien, fluides, véhicules de service, assurances ... : 285 000 € ; ces charges sont élevées en raison des pertes de consommation énergétique dues aux mauvaises conditions d'isolation du Mas.

➤ **MUSÉE DE LA CAMARGUE**

Achats pour la boutique : 45 000 €

➤ **DOMAINE DE LA PALISSADE :**

Entretien, fluides, assurances ... : 45 000 €

➤ **MAISON DES PRODUITS DE CAMARGUE:**

Entretien par un agent du parc, fluides, assurance, téléphonie ... : 10 000 €.

Pour 2017, il est proposé de programmer une enveloppe équivalente pour chaque site tout en tenant compte des travaux de rénovation et d'isolation à engager, ainsi que des efforts en cours de négociation pour revoir certains contrats (ex : contrat de prévoyance et capital décès).

Grandes masses budgétaires du budget structurel

La préparation du budget s'avère périlleuse et la recherche de l'équilibre budgétaire devient complexe.

Chap.	Lib Chapitre	DEPENSES BP 2017	DEPENSES BP 2016	RECETTES BP 2017	RECETTES BP 2016
	Charges a caractere general				
O11	(Rousty+Palissade+Musée+Maison produits)	380 000,00	391 000,00		
O11	Communication institutionnelle + site Internet	3 000,00	0,00		
O11	Gestion réserve marine	2 000,00	0,00		
O12	Frais de personnel permanent + contrats aidés	1 778 398,00	1 800 772,00		
O12	Cotisation assurance statutaire + frais gestion	47 500,00	45 000,00		
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	20 000,00		
63	Impôts, taxes et versements assimilés				
65	Subvention COS + CNAS	15 000,00	15 000,00		
66	Charges financières	420,00	420,00		
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions				
13	Remboursements contrats aidés			41 856,00	68 015,00
13	Remboursements assurance statutaire			15 000,00	17 000,00
	Produits sces domaine et ventes diverses				
70	(Régies Musée + Palissade)			80 000,00	85 000,00
74	Dotations			2 075 854,00	2 069 721,00
75	Produits de gestion des domaines			21 000,00	21 000,00
	Produits de gestion des domaines (Maison des produits)			12 600,72	12 600,72
75					
77	Produits exceptionnels			3 000,00	-
	Total Fonctionnement	2 251 318,00	2 272 192,00	2 249 310,72	2 273 336,72

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il manque à ce jour 2 000 € pour équilibrer le budget structurel tel que projeté pour 2017.

IV. Budget de fonctionnement consacré aux actions:

Le budget consacré au programme d'actions est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des financements obtenus. Ainsi certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements. En moyenne, le Parc porte chaque année environ 80 dossiers de subvention.

Pour 2017, le budget de fonctionnement consacré au programme d'actions est évalué à **1 567 284 €**, soit une prévision inférieure aux années précédentes en raison de l'abandon de plusieurs actions qui ne sont plus financées (animation du conseil de Parc, éditions, éducation au territoire ...).

Deux types d'actions se distinguent :

- Les opérations programmées en 2016 qui n'ont pu être réalisées et donc reportées en 2017 : contrat Natura 2000 sur le site des Marais de Rousty pour la rénovation d'ouvrages hydrauliques, étude programmatique pour la revitalisation de Salin-de-Giraud, reconduction de l'observatoire photographique du paysage
- Les nouvelles opérations 2017 (cf ; voir tableau ci-joint)

V. Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement sont normalement assez faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des travaux ou aménagements ; pourtant, ces dernières années, le Parc a pris en charge de nombreuses opérations de travaux pour compte de tiers :

- Rénovation de la passerelle des Allemands à Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Construction d'un répartiteur haut débit à Saliers dans le cadre du projet de déploiement de boucles locales haut débit porté par ACCM
- Réalisation d'un itinéraire patrimonial à Salin-de-Giraud
- Travaux de réfection hydrauliques sur les terrains du conservatoire confiés en gestion au Parc

Ces opérations pèsent lourdement sur le budget du parc et l'entretien courant de ces infrastructures n'a pas vocation à rester dans le patrimoine du Parc ; des propositions de transfert de propriété ont donc été soumises aux partenaires concernés.

En 2017, le budget d'investissement du programme d'actions est évalué à **823 343 €**, pour la réalisation des travaux suivants, et sous réserve de l'obtention des financements auprès des différents partenaires sollicités :

- Extension du musée de la Camargue : 452 000€
- Mise en conformité énergétique et d'accessibilité des équipements d'accueil du Parc : 280 343 €
- Réalisation de la toiture végétalisée de la Maison des produits de Camargue : 16 000€
- Déploiement du projet expérimental de lutte contre les moustiques à l'échelle des zones urbaines de Camargue : 75 000 €

Patrimoine du syndicat mixte :

Le syndicat mixte du Parc, en comparaison avec d'autres collectivités, possède un patrimoine mobilier et immobilier relativement limité puisque la plupart des équipements qu'il utilise sont des propriétés du Conservatoire du littoral. Toutefois, ce dernier, par voie d'autorisation d'occupation domaniale constitutive de droits réels, a confié la quasi-totalité des obligations du propriétaire au Parc.

En 2017, il est prévu de réaliser les investissements suivants :

- Installation d'un paratonnerre afin de limiter les frais liés aux dégâts causés par la foudre : 16 000€
- Remplacement des ordinateurs : 5000 €

ENDETTEMENT:

Pas d'emprunt en cours à ce jour.

Toutefois un emprunt sera à envisager pour financer l'autofinancement des travaux de rénovation dans le cas de la signature d'un contrat départemental de développement (permettant également de constituer une avance sur subvention).

Le remboursement des sommes dues à l'AREA PACA dans le cadre du protocole d'accord relatif au transfert de l'actif et du passif de la Fondation pour la réhabilitation du Mas de la Cure s'est terminé en 2016 (673 385€).

État des provisions constituées :

Provision semi-budgétaire de 269 014,61 € constatée depuis 2012 pour créances irrécouvrables.

Reprise sur provisions de 128 588,77 € constatée en 2016.

Reliquat provisionné de 140 425,84 €.

